



ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU
4 DECEMBRE 2014



**Les bonnes raisons de voter CGT aux
Commissions Administratives Paritaires**

Lors des élections professionnelles de 2008 aux Commissions Administratives Paritaires, par votre vote, vous avez placé la CGT première organisation syndicale.

Le 4 décembre 2014, vous aurez à renouveler vos représentants. Le résultat de vos votes déterminera votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent.

En votant pour la CGT vous confirmez votre choix de valeurs de justice et d'équité.

***Le 4 décembre, votre meilleur atout
au Conseil Général du Var, c'est le vote CGT !***

**UN FONCTIONNEMENT OPAQUE ET INEQUITABLE
DU CONSEIL GENERAL EN CE QUI CONCERNE
LE DEROULEMENT DE CARRIERE DES AGENTS**

Lisibilité :

La CGT a été la seule organisation syndicale à **dénoncer** l'absence de lisibilité, des situations d'injustice dans le déroulement de carrière et à **proposer** la mise en place de critères et d'un fonctionnement lisible.

Le Conseil Général, contraint par la CGT et les nombreux agents grévistes en 2008, a commencé à modifier les **critères** d'avancement de grade et de promotion interne. Depuis plus rien ! **Ce combat reste, plus que jamais, d'actualité.**

En 2009, travaillant à fond les textes législatifs, la CGT a été **la seule** à exiger et à obtenir l'application du texte permettant d'ouvrir un plus grand nombre de postes en promotion interne en catégorie B et A (postes de rédacteurs, d'attachés, de techniciens, d'ingénieurs, de conseillers socio-éducatifs...).

Selon les grades, le nombre de postes a pu ainsi être doublé, voire triplé !

Tous ensemble

D'autres filières, telles que la filière culturelle, sportive ou la filière animation sont "victimes" de leur faible effectif ; les élus CGT se battent au niveau **local** et **national** pour faire évoluer les textes.

Transparence :

La CGT demeure **la seule organisation syndicale à informer** les agents de la teneur des débats en C.A.P., ainsi que des critères qui fondent les propositions de la CGT, afin que chacun puisse se repérer et **être acteur de son déroulement de carrière** (comptes-rendus des séances, informations collectives et individuelles...).

Cependant, on ne peut pas se battre uniquement au plan local. La CGT se bat aussi **au niveau national** sur :

- le **déroulement de carrière** (organisation des concours et des examens professionnels, formation, règles qui déterminent le nombre de postes ouverts à l'avancement de grade et à la promotion interne...);
- la défense du **pouvoir d'achat** (statut de la fonction publique, augmentation de la valeur du point d'indice, intégration des primes dans le calcul de la retraite) ;
- les questions relatives aux obligations de l'employeur en matière de bien-être au travail et de prévention des Risques Psycho-Sociaux.



DES AGENTS PENALISES DANS LEUR DEROULEMENT DE CARRIERE

Malgré les demandes répétées de la CGT, seule l'ancienneté dans le grade est prise en compte. Cela pénalise les agents ayant une longue carrière dans la Fonction Publique (territoriale ou pas) ainsi qu'aux agents en provenance de l'Etat ou de l'Hospitalière. Le Conseil Général ne tient pas compte des années de service effectuées à l'Education Nationale ou au Centre Départemental de l'Enfance !

La CGT est **le seul syndicat** à être intervenu pour dénoncer sans relâche ces pratiques à travers de multiples situations collectives ou individuelles (assistants socio-éducatifs et personnels techniques en provenance du C.D.E., T.O.S...). Les procès-verbaux de C.A.P. en attestent.

La CGT a **refusé de signer l'accord sur la réforme de la catégorie B** (négocié et signé uniquement par la CFDT, l'UNSA, la CGC et la CFTC) en particulier à cause des **quotas croisés**.

A cause de cette réforme, les postes mis à l'avancement se sont encore réduits. Et pour cause : ils sont désormais fonction des recrutements et des lauréats aux examens professionnels.

A cause des accords "Jacob", les agents de catégorie C subissent la double peine : pour quelques points d'indice accordés en fin de carrière, leur déroulement de carrière a été freiné par une augmentation du nombre d'années d'ancienneté exigée dans le grade, et la notion plus avantageuse d'ancienneté dans un grade ou cadre d'emploi équivalent a été supprimée.

Dans une collectivité qui ne recrute plus et qui n'organise aucun examen professionnel, **le droit au déroulement de carrière** est tout simplement refusé aux personnels du Conseil Général du Var.

LA COMPETENCE DES C.A.P. NON RESPECTEE



Respect de la C.A.P. :

Aujourd'hui, au Conseil Général, les avancements sont décidés par le politique et les grands directeurs avant la C.A.P., via une « Commission d'Harmonisation » qui n'a aucune existence légale.

C'est une dérive : la C.A.P. doit être la seule instance de proposition.

Iniquité de traitement :

- de nombreux agents promouvables au grade d'Attaché n'apparaissent pas sur le tableau des promouvables ;
- les élus en C.A.P. ne disposent pas d'informations complètes sur la situation des **agents non proposés** par l'Administration, même si une proposition d'avancement a été transmise par le chef de service.
- Les supérieurs hiérarchiques **doivent** informer l'agent des fautes ou manquements qui lui sont éventuellement reprochés et argumenter de façon **précise et circonstanciée** leur proposition de prorogation de stage, d'augmentation de la durée dans l'échelon, leur appréciation défavorable... **La signature de l'agent sur tout rapport ou écrit le concernant** atteste du fait seulement qu'il en a pris connaissance et de la date à laquelle il en a pris connaissance.

LA COMMISSION DE REFORME



Les élus CGT en C.A.P., qui siègent en **Commission de Réforme**, peuvent attester de la détérioration des conditions de travail, de la multiplication des agressions envers les personnels et du manque flagrant d'accompagnement de ces victimes.

Les élus CGT agissent pour le respect des prérogatives et attributions de cette instance. Les agents concernés le savent bien, puisqu'ils sont régulièrement concertés par les élus CGT quant au suivi de leur dossier.

Le dernier Rapport sur l'Etat de la Collectivité (Bilan Social) confirme le constat des élus CGT : explosion des **arrêts de travail** pour raisons médicales, augmentation des **inégalités** sur la rémunération et la formation, mensonges concernant le soi-disant "effort pour le secteur social", ...

Grâce à vous, grâce à la confiance que vous avez donnée à la CGT en 2008, nous avons pu obtenir des avancées considérables dont tous les personnels bénéficient aujourd'hui.

Ne nous arrêtons pas en chemin, les chantiers sont encore trop nombreux...

la cgt RÈVENDIQUE

- Des critères lisibles, cohérents, objectifs, mesurables et équitables pour la promotion interne.
- Des ratios d'avancement de grade à 100 %, dans tous les grades et dans toutes les filières ;
- Un déblocage des quotas de promotion interne ;
- L'augmentation du régime indemnitaire, pour tous.
- Une revalorisation du point d'indice ;
- Douze mois de bien-être au travail par an et par agent ;
- Une réelle négociation sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, sur le management, sur les maladies professionnelles, sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux.

Le 4 décembre 2014

Votez CGT

Faites voter CGT

**Votez pour les candidats CGT
votez pour vous.**

**Le vote CGT,
votre meilleur atout !**

